

Le 13 janvier 2006

**PAR COURRIEL ET ORIGINAL PAR MESSENGER**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à la modification de certaines conditions de services d'Hydro-Québec  
liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents**  
**Dossier Régie : R-3535-2004**  
**Fédération québécoise des Municipalités**  
**Notre dossier : FQQM.47705**

---

Madame la Secrétaire,

Veillez trouver ci-joint la réponse de la Fédération québécoise des Municipalités à la demande de renseignements N<sup>o</sup>1 d'Hydro-Québec, produite conformément à la Décision procédurale D-2005-172 rendue le 28 septembre 2005, dans le dossier mentionné en rubrique. L'original et les sept (7) copies vous parviendront par messenger.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame la Secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Lapointe Rosenstein, S.E.N.C.R.L.

Par : 

Alexandre Sirois-Trahan  
Téléphone : (514) 925-6375  
Télécopieur : (514) 925-5075  
alexandre.siroistrahan@lapointeroseinstein.com  
AST/ha

p.j.  
c.c. M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec (par courriel seulement);  
Les intervenants (par courriel seulement).

(#913080-v1)